



Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtelleraut et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtelleraut

Monsieur Jean-Pierre ABELIN
Maire de Châtelleraut,
Président du CCAS et de la
Communauté d'Agglomération de
Grand Châtelleraut
Hôtel de Ville
86100 CHATELLERAULT

Châtelleraut, le 27 mai 2021

Objet : préavis de grève
Copie : DRH , DGS

Monsieur le Maire-Président

Préavis de grève du 3 juin au 30 juin 2021

Les drames vécus ces dernières semaines par des agents de la Fonction publique et plus particulièrement l'assassinat de notre collègue travailleur social dans l'Aube montrent à quel point les conditions de travail et d'exercice des missions de services publics se sont dégradées depuis de trop nombreuses années.

La Fédération CGT des Services publics alerte les ministres depuis trop longtemps sur cet état des lieux et ses conséquences en termes d'intérêt à l'exercice des missions de services publics pour les futurs agents publics.

Alors que la France a tenu face à la pandémie grâce à l'engagement de ces fonctionnaires et agents publics, la continuité des réformes est ressentie d'autant plus durement, les luttes menées tous les jours dans les collectivités et services le démontrent une nouvelle fois.

Pour les agents, aucune réforme n'a été gelée : en plus des conditions de travail matérielles et morales encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique comprime une nouvelle fois leurs droits. Poursuivant dans la logique de destruction des conquies sociaux et du statut de la fonction publique, faisant fi de l'article 72 de la constitution de la République française instituant la

Hôtel de Ville – 78 Bd Blossac 86106 CHÂTELLERAULT

◆ Jeudi de 13h30 à 17h00 Local CGT, 3ème étage Tel :



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtelleraut et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtelleraut

libre administration des collectivités territoriales, et après le vol des congés pendant les premières périodes de confinement en 2020, des employeurs s'engouffrent dans l'application sans réserve des 1607 heures, la suppression des accords antérieurs à 2001, et la poursuite du vol de congés.

Dans nos collectivités Ville de Châtelleraut, CAGC, CCAS, les conditions de travail se détériorent de plus en plus. Les dernières décisions prises par l'autorité territoriale rendent nos métiers de moins en moins attractifs ce qui se traduit par un manque d'effectifs criant dans certains services et une détérioration du service public.

La mutualisation de certains services du CCAS et la privatisation de plusieurs services ville et CAGC montrent bien que ce sont les agents qui font les frais de votre politique, qui va à l'encontre des usagers et du service public.

C'est pour cela que le syndicat CGT des territoriaux de Châtelleraut exige :

- Le respect des représentants du personnel
- Le respect des règles statutaire dans les instances, notamment au CHSCT
- la mise en place d'une réelle politique de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration des conditions de travail et l'abandon du management « par les grandes phrases » mis en place actuellement et qui n'est qu'une pâle imitation des méthodes anglo-saxonnes qui n'ont jamais fait leurs preuves dans le privé, et qui sont sources d'incompréhension pour les agents et pour la hiérarchie.
- la fin du jour de carence
- des avancements de grade significatifs et l'abandon des critères maison (adéquation grade poste,)
- la revalorisation du régime indemnitaire, ainsi que la revalorisation conséquente de la participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance
- l'embauche massive des contractuelles (certains sont dans la précarité depuis plus de 10 ans, c'est une honte)

Dans le cadre de ce préavis de grève déposé par notre syndicat CGT des territoriaux de Châtelleraut, afin de permettre aux salariés et agents de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, le syndicat CGT des territoriaux de Châtelleraut, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 3 juin 2021, 4 juin 2021, 5 juin 2021, 6 juin 2021, 7 juin 2021, 8 juin 2021, 9 juin 2021, 10 juin 2021, 11 juin 2021, 12 juin 2021, 13 juin 2021, 14 juin 2021, 15 juin 2021, 16 juin 2021, 17 juin 2021, 18 juin 2021, 19 juin 2021, 20 juin 2021, 21 juin 2021, 22 juin 2021, 23 juin 2021, 24 juin 2021, 25 juin 2021, 26 juin 2021, 27 juin 2021, 28 juin 2021, 29 juin 2021, 30 juin 2021, 31 juin 2021



Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtelleraut et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtelleraut

pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ territorial.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Président, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT des agents territoriaux
Actifs et retraités de la ville,
de la CAGC et du CCAS de Châtelleraut

Le secrétaire général Delhoume Julien